



COMPTE RENDU Groupe permanent intersyndical 18 juin 2018

Avec le Département de l'Oise

Présents pour le département : Mme Girard (Directrice de l'Education), M. Landier (DRH), Mme Fontaine (chargée de mission auprès de la DEJ), Mme Marquer (adjointe à la directrice de l'EJ), Mme Hornacek (DEJ), Mme Boulanger, M. Gaudefroy (Direction du Patrimoine), M. Nouard (Direction du numérique).

Présents pour les Collèges : 3 représentants du SNPDEN et 1 représentant du SGEN pour les chefs d'établissement , 3 représentants d'A&I/UNSA pour les personnels administratifs : Christelle Caplin-Dahenne (Adjointe gestionnaire du Collège Guillaume CALE à Nanteuil le Haudouin) , Alexis Hiolin (adjoint gestionnaire du Collège Pierre Mendès France à Méru) et Carine Aubry (Adjointe gestionnaire du Collège de Montherlant à Neuilly en Thelle)

Intervention DEJ :

- CUI :

Actuellement : 94 CUI actifs, débutés fin 2017. 12 Collèges n'en veulent pas.

Rappel : seulement 50 CUI dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens.

Pour les nouveaux contrats appelés PEC pour « Parcours Emploi Compétences » , obligations de formations renforcées. Le département étudie ce qu'il est possible de proposer en termes de formations pour remplir ces obligations.

Problématique des prises en charge financière : des dysfonctionnements sont constatés au niveau du Département et de l'ASP. Nous avons alertés sur la situation problématique de la trésorerie de certains établissements du fait du retard des versements de la part du département.

Les modalités de versement vont changer à compter du 9 juillet : pas de versement d'acomptes mais versement au réel. Suite à la transmission des bulletins de paies, communication d'un tableau réalisé par la DEJ avec la part du département, contrat par contrat, mois par mois.

Quelques situations litigieuses avec l'ASP : 5-6 cas sur l'année 2017 car pas d'accord sur les dates de référence entre l'ASP et le département.



Cependant , enfin d'accord sur la date prise en compte en 2017 pour savoir si la prise en charge est versée par le département ou l'ASP : **c'est la date de signature du CERFA par le Département.**

Fin juin 18 : les collèges seront destinataires du tableau sur le co-financement, et le mandat de paiement se fera dans la foulée.

- Tableau de répartition des moyens humains

Notification du TRM début juillet 2018.

Critères : 1 ETP pour l'Accueil

1 ETP chef de cuisine pour 400 repas (élèves et commensaux) / 2 ETP au-dessus de 400 repas- Actuellement, 6 Collèges ont des 2nd de cuisine avec moins de 400 convives. Ces situations seront étudiées au cas par cas.

Il y aura des pondérations si restauration autonome (1), si restauration satellite (0.5), si fonctionnement sur 5 jours

0.25 ETP pour la petite maintenance. Ce qui signifie qu'un agent de maintenance doit faire d'autres missions : entretien des espaces verts , magasinage...

Les collègues qui n'ont actuellement pas d'agent de maintenance, n'en auront pas à la rentrée.

10 départs à la retraite sur 10 ans.

Réflexion sur la mutualisation des agents de maintenance dans les villes. Nous alertons sur les problématiques suivantes : quel EDT ? Quel véhicule ? Qui donnera les ordres ? Comment gérer l'urgence ? Nous rappelons le fait que les contrats GE n'exonèrent en rien la présence d'un agent de maintenance dans les établissements.

1 ETP pour 1350 m2 pour l'entretien des sols. Pondération en fonction des sols (salles d'enseignements, bureaux, sanitaires, restauration)

Prise en compte des restrictions médicales (1 agent avec des restrictions = 80%) , des temps partiels, de l'exercice en Education prioritaire. Les CUI peuvent combler ces déficits.

- Réunion de rentrée – 1^{ère} quinzaine d'octobre- Assemblée générale le matin puis accueil plus spécifique pour les nouveaux perdus et adjoints gestionnaires l'après midi avec présentation des services.
- Cuisine centrale : problème de quantité et de qualité. Nouveau directeur nommé. Réunion début juillet.



- Suppléance : la règle des 2 absents n'est pas applicable partout. Il faut prendre en compte la situation du Collège et de l'équipe (pris en compte des temps partiels , des restrictions...)

D'ailleurs, le fonctionnement de la DEJ va être revu : 1 agent de la DEJ aura à sa charge 15 Collèges.
1 Seul interlocuteur pour toutes les problématiques DEJ.

- Guide sur la gestion du temps de travail : 2 h devront être consacrés obligatoirement à la participation à une réunion RH sectorisée soit le mercredi soit pendant les permanences.

Intervention de la DRH :

- Organisation de réunion retraite sectorisée en 2018-2019
- Instructions seront données aux établissements sur les **modalités de récupérations des congés maladie qui tombent pendant les vacances**. Pour le moment, si le cas se présente, mieux vaut demander à la DRH de faire le calcul du nombre de jours à récupérer.
- Signature de l'EDT ne vaut pas acceptation mais prise de connaissance.
- NBI REP : modification à la rentrée : 2 collègues sortent du dispositif REP (Crèvecoeur et Mouy) . Par conséquent , diminution de la NBI pour les agents concernés.
- Validation des Acquis de l'Expérience des agents de restauration : ciblage d'une dizaine d'agents pour passer la VAE pour obtenir un CAP restauration. Cela implique 24 heures d'absence pour la validation.
- Relation avec les syndicats du CD60 :les équipes de direction des collèges sont en droit de refuser de répondre directement aux syndicats qui les sollicitent dans le cas d'une situation individuelle. Mieux vaut les renvoyer auprès de la DRH.
- Entretiens disciplinaires : Procédure : rapport de l'établissement signé par l'agent –envoyé à la DEJ , copie à la DRH. Suite à l'entretien, un compte rendu signé par toutes les parties

La DEJ fait des entretiens de « recadrage » : il faut un retour rapide du département , sous 1 mois, des conclusions.

- Questionnaire envoyé aux agents par le service Qualité de vie au travail pour mise à jour du Document Unique du Département . Sur la forme, nous avons fait remonter notre étonnement sur le fait qu'aucune information n'ait été faite aux autorités fonctionnelles sur l'envoi de tels documents directement aux agents. M. Landier, DRH, est lui aussi étonné car , pour lui, un mail a été envoyé aux établissements. A priori, il y a eu un dysfonctionnement dans l'envoi de ce mail. Cela sera régularisé dans quelques jours. M. le DRH est désolé pour ce désagrément. Nous avons fait aussi remonter l'incompréhension sur le fait que les agents



doivent nous rendre les enveloppes déjà timbrées. M. Landier ne comprend effectivement pas l'intérêt d'un tel fonctionnement.

Sur le fond, nous avons demandé que « mon gestionnaire » soit remplacé par « l' autorité fonctionnelle ».

La mise à jour du DU sera communiqué en fin d'année civile.

- Versement des indemnités pour la gestion de l'ADRS : gros retard dans la gestion de ces versements par la DEJ qui contrôle les états , puis qui attend d'en avoir plusieurs pour transférer à la DRH qui liquide. Donc, les erreurs dans les états et les demandes qui arrivent n'importe quand ralentissent les versements.

Par conséquent : pour les situations en attente, la liquidation va intervenir en juillet 2018.

L'annexe va être modifiée pour instaurer des fréquences d'envoi afin d'accélérer le traitement des dossiers.

Intervention de la DP :

- Marchés globaux de performance 150 millions d'euros- 66 collègues adhérents

Au final, il ne reste plus que 3 candidats : Dalkia- ENGIE- Bouygues énergie

Objectif : 15% d'économie supplémentaires sur tous les fluides

Application de suivi pour toutes les installations énergétiques

Nouvelle GMAO : saisine des demandes d'intervention + paramétrages d'office de tous les travaux prévus au contrat pour un meilleur suivi.

Passera en commission permanente le 9 juillet prochain.

Mi septembre : présentation du prestataire retenu en réunion sectorielle par lot.

Pour les collègues qui ont un contrat GE qui se terminent au 31 aout 2018 : le prestataire doit avoir levé les réserves de l'état des lieux réalisé par la DP à cette date.

Pour les Collèges dont le contrat GE se termine après le 31 aout 2018, le nouveau contrat prendra la relève à l'échéance.

- Intervention des entreprises mandatées par le Département

Décalage entre les dates qui figurent sur les notifications de la DP et la date d'intervention réelle des entreprises. M. Gaudefroy explique que le planning des entreprises est très chargé.



Le suivi de ces interventions est effectué par le technicien maintenance de la DP. En cas de retard important, ne pas hésiter à envoyer un mail au supérieur du technicien maintenance, M. Bouvier ou M. Heurtois, voire à M. Gaudefroy.

- Questionnement sur une disposition des nouveaux arrêtés de concession de logement :

Un collègue a attiré notre attention sur l'article 6 « 5- en cas de chauffage individuel, (...), soit l'établissement souscrit un contrat d'entretien. Dans ce cas, le cout est imputable dans les charges locatives récupérables, soit en l'absence de contrat souscrit par l'établissement, il appartient à l'occupant de souscrire un contrat d'entretien et de vérification de ces appareils ».

M. Gaudefroy affirme que les contrats d'entretien et de vérification des chauffe-eau sont toujours bien inclus dans le futur marché global de performance. Il n'y aura pas de charges supplémentaires pour les occupants des logements de fonction.

Voir pour modifier l'arrêté de concession pour qu'elle « colle » à la réalité.

Intervention Direction du numérique :

Tous les collègues qui pouvaient migrés ont migrés en téléphonie IP.

Au moins 2 classes mobiles par Collège

Travaux en cours : raccordement THD des logements en fonction .

En raison de la réunion de rentrée organisée en octobre, la prochaine réunion du Groupe permanent aura lieu le 7 novembre 2018.

Vos représentants A&I/UNSA- Oise